

LA FILIERE DE L'ARBITRAGE COMBAT									
TITRE D'ARBITRES	CONDITION D'ACCES AUX TITRES D'ARBITRES <i>(L'ensemble des grades, titres, stages et compétitions seront validés sur le passeport sportif par le responsable attitré)</i>						EXAMEN	PREROGATIVES	
	Grade TKD	Titre d'Arbitre	Age minimum requis	Nombre de stages d'Arbitrage <i>(par titre d'arbitre)</i>	Nombre de compétitions <i>(par titre d'arbitre)</i>	Passeport Sportif <i>(à jour et en règle)</i>	Épreuve d'Examen	Fonction et niveaux d'intervention <i>(les prérogatives se cumulent) (des dérogations peuvent être accordées par la Commission Nationale d'Arbitrage)</i>	Observations
ARBITRE de RÉGION A.D.R	4 ^{ème} Keup	Aucun	16 ans	3 stages régionaux et 3 compétitions départementales ou régionales <i>(en tant que stagiaire⁽¹⁾)</i>		2 timbres de licence au moins, dont celui de la saison en cours	Règlementation des compétitions et de l'arbitrage, mise en situation, démonstration gestuelle, entretien individuel	Responsable d'Arbitre de club (R.A.C) ; Juge et Arbitre dans le cadre de compétitions régionales et départementales. Responsable d'arbitrage de compétitions départementales ⁽³⁾	Les mineurs n'arbitreront que des compétitions Benjamins, Minimes et Cadets. Les Arbitres seront convoqués par le C.D.T ou le C.R.T
ARBITRE NATIONAL 3 ^{ème} degré A.N.3°	1 ^{er} Keup	A.D.R depuis <u>une saison</u> au moins	18 ans	6 stages d'arbitrages régionaux ou nationaux <i>(dont 2 nationaux)</i>	6 compétitions départementales ou régionales <i>(ou nationales en tant que juge stagiaire⁽²⁾)</i>	1 timbre de licence supplémentaire après l'obtention de l'A.D.R	Règlementation des compétitions et de l'arbitrage, mise en situation, démonstration gestuelle, gestion d'une équipe d'arbitres départementaux, entretien individuel	Responsable d'Arbitre de département (R.A.D) ; Responsable d'arbitrage de compétitions régionales ; Juge et Arbitre des compétitions organisées par la FFTDA et organes déconcentrés	Les arbitres seront convoqués par la FFTDA, le CRT ou le CDT selon la compétition.
ARBITRE NATIONAL 2 ^{ème} degré A.N.2°	2 ^{ème} Dan	A.N.3° depuis <u>trois saisons</u> au moins	21 ans	10 stages régionaux ou nationaux d'arbitrage	10 compétitions régionales ou nationales	3 timbres de licence supplémentaires après l'obtention de l'A.N.3° dont celui de la saison en cours	Règlementation des compétitions et de l'arbitrage, mise en situation, démonstration gestuelle, gestion d'une équipe d'arbitres régionaux, entretien individuel	Responsable d'Arbitre de région (R.A.R) ; Responsable d'arbitrage de compétitions régionales ; Juge, Arbitre et responsable des aires, dans le cadre de compétitions organisées par la FFTDA et organes déconcentrés	Les arbitres seront convoqués par la FFTDA, le CRT ou le CDT selon la compétition.
ARBITRE NATIONAL 1 ^{er} degré A.N.1°	3 ^{ème} Dan	A.N.2° depuis <u>trois saisons</u> au moins	24 ans	10 stages régionaux ou nationaux d'arbitrage	10 compétitions régionales ou nationales	3 timbres de licence supplémentaires après l'obtention de l'A.N.2° dont celui de la saison en cours	Règlementation des compétitions et de l'arbitrage, mise en situation, gestion d'une équipe d'arbitres nationaux, entretien individuel, soutenance de dossier	Responsable de compétitions Nationales ; Juge, Arbitre et responsable des aires, des compétitions organisées par la FFTDA et organes déconcentrés	Les arbitres seront convoqués par la FFTDA, le CRT ou le CDT selon la compétition.
ARBITRE INTERNATIONAL	Femmes : 3 ^{ème} Dan Hommes : 4 ^{ème} Dan	A.N.1° depuis <u>trois saisons</u> au moins	27 ans	Encadrement de 10 stages régionaux ou nationaux d'arbitrage	10 compétitions régionales ou nationales en tant que responsable d'arbitrage	3 timbres de licence supplémentaires après l'obtention de l'A.N.1° dont celui de la saison en cours	Examen d'arbitrage organisé par la Fédération Mondiale	Responsable National d'Arbitrage ; Membres actifs de la CNA ; Juge, Arbitre et responsable des aires des compétitions organisées par la FFTDA, organes déconcentrés et les Fédérations Internationales	Les candidats au titre d'Arbitre International seront proposés par la D.T.N et la CNA. Ils seront convoqués par les fédérations internationales après proposition de la D.T.N et de la CNA.

⁽¹⁾ Est considéré comme stagiaire au titre d'arbitre de région, un licencié à la F.F.T.D.A, titulaire d'un passeport sportif fédéral à jour et en règle, ayant participé au moins à un stage régional d'arbitrage, validé sur son passeport par le responsable attitré.

⁽²⁾ Est considéré comme juge stagiaire national un arbitre de région, licencié à la F.F.T.D.A, titulaire d'un passeport sportif fédéral à jour et en règle, ayant participé au moins à un stage et une compétition national, validé sur son passeport par le responsable attitré.

⁽³⁾ Un A.D.R, ne pourra exercer la fonction de responsable de compétition départementale qu'avec l'autorisation de la commission nationale d'arbitrage.

Rôle et Fonctions :

Responsable d'Arbitrage de compétitions départementales et régionales : il coordonne l'arbitrage de la compétition et gère l'équipe des arbitres. Il est nommé par le responsable d'arbitrage et le Président du Comité dont il dépend.

Responsable d'Arbitrage de compétitions nationales : il coordonne l'arbitrage de la compétition et gère l'équipe des arbitres. Il est nommé par la commission nationale d'arbitrage et la Direction Technique Nationale.

Responsable d'Arbitrage de Club : le R.A.C est en charge de la promotion et de la diffusion des informations concernant l'arbitrage au niveau local. Il est A.D.R, nommé par le président de l'association ou il est licencié.

Responsable d'Arbitrage de Département : le R.A.D est en charge de la promotion et de l'animation de la commission départementale d'arbitrage. En outre, il organise des stages d'information et de promotion de l'arbitrage. Il constitue et convoque les collectifs d'arbitres dans le cadre des manifestations du C.D.T. Il élabore le rapport de ses actions annuelles. Il est A.N.3°, nommé par le président du C.D.T où il est licencié.

Responsable d'Arbitrage de Région : le R.A.R est en charge de la promotion, de la formation et de l'animation de la commission régionale d'arbitrage. En outre, il organise des stages de formation et de promotion de l'arbitrage.

Il constitue et convoque les collectifs d'arbitres dans le cadre des manifestations du C.R.T. Il organise les examens régionaux d'arbitrage. Il élabore le rapport de ces actions annuelles. Il est A.N.2° au moins, nommé par le président du C.R.T où il est licencié.